



**AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS**  
**En vue d'une occupation temporaire du domaine public**  
**« ACCROCHE CŒURS – 11, 12 et 13 septembre 2026 »**

**Présentation :** Le festival des Accroche-Cœurs revient du vendredi 11 au dimanche 13 septembre 2026. Événement incontournable des Angevins, cette 26<sup>ème</sup> édition proposera une programmation riche et variée (arts de rue, théâtre, danse, musique, cirque, déambulations...), pour tous les publics et tous les âges.

**Objet :** Cet avis porte sur l'installation d'un stand de friperie de seconde main au sein du Village des saveurs pour l'édition 2026 des Accroche-Cœurs à Angers en application de l'article L2111-1-1 du CGPPP et suivants. En référence à la programmation et à un dress code, nous avons fait appel à des sérigraphes pour floquer le visuel de l'édition 2026 sur les t-shirts des festivaliers. Afin de rester dans une **dynamique de développement durable**, nous souhaitons favoriser l'achat de vêtements seconde main pour effectuer ce type de flocage. Nous recherchons donc une friperie en mesure de proposer des vêtements et des accessoires (couvre-chefs...) en lien avec la thématique de l'événement : **« L'évasion »** (le voyage intérieur comme le voyage autour du monde) à des prix abordables (notamment des tee-shirts unis colorés, pulls...) afin de floquer le visuel de l'édition 2026 (sous réserve des droits d'auteur). Vous serez donc installé à côté du sérigraphe sélectionné.

**Caractéristiques principales :** La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un stand de friperie durant le festival des Accroche-Cœurs. *Les jours, horaires de vente et les sites mentionnés sont susceptibles d'être modifiés en cas de changement dans la programmation.*

**1 friperie, au sein du Village des saveurs, place de la Rochefoucauld (en collaboration avec un sérigraphe) :**

- Le vendredi 11 septembre 2026, de 19h à 23h
- Le samedi 12 septembre 2026, de 11h à 23h
- Le dimanche 13 septembre 2026, de 11h à 18h

Cette occupation devra se faire dans le respect de l'emprise réservée aux autres installations ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

La sélection sera réalisée par le service Commerce et le service Action Culturelle.

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 5,25€ le m<sup>2</sup> par jour, correspondant aux tarifs en vigueur.

Les modalités d'occupation (accès, fluides) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement à l'occupant. L'occupant s'engage à être présent sur la période définie par permis de stationnement, délivré en cas de sélection. Le mobilier et le matériel nécessaire à l'exploitation sont à la charge de l'occupant.

**Date limite de réception des candidatures : 18 juin 2026 à 00h00.**

**Dossier à remettre par les candidats :**

- Références du candidat sur des prestations comparables
- Engagement en faveur du développement durable

**Éléments techniques :**

- Puissance électrique nécessaire et détail des branchements nécessaires (préciser l'ampérage ou la puissance en Watts),
- Horaires d'arrivée et de départ en fonction des horaires de vente (temps d'installation),
- Surface d'occupation demandée (longueur, largeur ou profondeur),
- Taille du véhicule et emprise au sol, poids du véhicule
- Coordonnées de la structure (n° Siret, adresse du siège social, adresse mail, nom du représentant de la structure et nom, prénom et téléphone de l'interlocuteur présent le jour J si différent).

**- Éléments administratifs du ou des gérants candidats :**

- Extrait K bis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- Carte de commerçant en cours de validité
- Justificatif d'identité du demandeur
- Contrat des employés le cas échéant

- Immatriculation du véhicule utilisé
- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

### **Critères de choix :**

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

- Siège social Angers Loire Métropole
- Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable.
- Respect des actions en faveur du développement durable.
- Capacités matérielles et humaines déployées.
- Contenu du projet
- Tarifs pratiqués

### **Suites administratives :**

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant.

### **Conditions d'envoi :**

Les candidatures sont à transmettre :

- soit par mail à [occupation.domaine-public@ville.angers.fr](mailto:occupation.domaine-public@ville.angers.fr),
- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE  
« OCCUPATION TEMPORAIRE FRIPERIE ACCROCHE COEURS 2026 »  
1A BD DU MARECHAL JOFFRE  
49100 ANGERS »

### **Renseignements complémentaires :**

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Apolline Ravet, service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02.41.05.48.86 ou par courriel : [occupation.domaine-public@ville.angers.fr](mailto:occupation.domaine-public@ville.angers.fr)